Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITE SYNDICAL

Délibération n° CS-2026-001

PVCS-SMPS-2026-02 - SEANCE DU 09 FEVRIER 2026

Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que la délibération de cette réunion a été transmise en Préfecture de la Haute-Savoie le 16 février 2026 et a été certifiée exécutoire à compter du 17 février 2026, date de publication du registre des délibérations.

Ce procès-verbal de séance a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le xx février 2026 après avoir été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 23 février 2026.

Le Responsable du Secrétariat des Séances,

Syndicat Mixte
du
Plateau de Solaison

Signature numérique
de Jean-Pierre MORET
Date : 2026.03.04
09:06:00 +01'00'

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 09 FEVRIER 2026

Sous la Présidence de
Mme Agnès GAY

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE SOLAISON
▸ Comité Syndical ◂

Séance du 09 février 2026

DELIBERATION N° CS-2026-001

N° Délib.		Objet	Page
*	-	Ouverture de séance	3
*	-	Clôture de séance	9
		Délibérations	
CS-2026-001	-	Débat d'Orientation Budgétaires 2026	5

Procès-Verbaux des séances du Comité Syndical

Séance du 09 février 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 02 février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, le 09 février de la même année à 18h30, sous la Présidence de Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. Florent PIZZAGALI.

Sont présents :

MM. Didier LAYAT, Martial SADDIER, **Vice-Présidents**

MM. Florent PIZZAGALI, Dimitri RIVOLLET, **Titulaires**

Mmes Christelle JAUN, Marie-Antoinette METRAL; **Suppléantes**

Délégations de vote :

M. David RATSIMBA, Suppléant de Mme PETEX démissionnaire, donne pouvoir à M. Martial SADDIER

✧✦✧✦✧

Assistent à la séance :

- Mme Agnès HUGEL-HOLIS, Directrice du Tourisme, Sports et Randonnée
- M. Gilles DA SILVA, Chargé de mission, Direction Animation Territoriale et Développement Durable et Direction Tourisme, Sports et Randonnée

Procès-Verbal de séance du Comité Syndical
du 09 février 2026

MME LA PRESIDENTE.- J'ouvre cette séance du Comité Syndical en indiquant que nous avons un pouvoir puisque David Ratsimba donne pouvoir à Martial Saddier.
Je constate que le quorum est atteint, puisque nous sommes au complet. Je vous propose peut être qu'on fasse un petit tour de table pour l'enregistrement puisque cette réunion se déroule en présentiel et en visioconférence afin que vous puissiez annoncer vos noms et prénoms, en commençant par le groupe présent en Mairie de Brizon.

Sont présents en Mairie :

- Didier LAYAT – maire de Brizon – titulaire,
- Florent PIZZAGALLI – maire adjoint – titulaire,
- Christelle JAUN – suppléante (de Mme GOURMELON).
- Jean-François BOLLOT – suppléant .
- Claude BETEND – suppléant,
- Dominique BOISIER, suppléant

Sont présents en visioconférence :

- Dimitri RIVOLLET – maire adjoint - titulaire
- Martial SADDIER, Président du Département et Conseiller départemental du canton Bonneville ;
- Marie Antoinette METRAL, suppléante
- Agnès GAY, Présidente du Syndicat.

Nous avons fait le tour de table, parfait. Il faut désormais que je désigne un secrétaire ou une secrétaire de séance. D'ordinaire, c'est les plus jeunes, alors je pense que les plus jeunes, ça doit situer dans le bureau de la Mairie de Brison. Qui est le plus jeune ?

M. LAYAT.- Cela doit être Florent.

M. PIZZAGALLI.- Oui, c'est moi.

MME LA PRESIDENTE.- Très bien, Florent PIZZAGALLI, est-ce que vous acceptez d'être le secrétaire de séance ?

M. PIZZAGALLI.- Bien sûr !
M. Florent Pizzagalli est désigné Secrétaire de séance.

MME LA PRESIDENTE.- Parfait merci beaucoup. Il nous faut approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025. Est-ce que vous auriez des questions sur ce document qui vous est parvenu avec les convocations ? Des observations sur ce PV ? Rien ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?
Il est donc accepté à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 mais2025 est approuvé à l'unanimité.

Et bien c'est parfait, nous pouvons passer, je pense à l'ordre du jour qui est le Débat d'Orientations Budgétaires qui va être un petit peu succinct.
Vous savez qu'on se doit de présenter ce DOB pour les grandes orientations de 2026.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 17/02/2026
ID : 074-200102184-20260209-CS_2026_001-DE

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 février 2026

n° CS-2026-001

RAPPORTEUR : **Agnès GAY**

OBJET : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 02 février 2026 s'est réuni à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s
MM. Didier LAYAT, Martial SADDIER, Vice-Présidents
MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires Mmes Christelle JAUN, Marie-Antoinette METRAL, Suppléantes
Représenté : (délégation de vote)
M. David RATSIMBA, Suppléant de Mme PETEX démissionnaire, donne pouvoir à M. Martial SADDIER
Absent(e)(s) excusé(e)(s)

Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	**8**	**Adopté à l'unanimité**	
Présents	**7**	**Voix Pour**	**8**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**1/0**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés	**8**	**Abstention(s)**	**0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral portant création du syndicat mixte du Plateau de Salaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les visas ci-avant ayant été exposés, Mme la Présidente organise le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026 devant présenter les grandes orientations budgétaires pour 2026.

Il est rappelé que les statuts du Syndicat Mixte prévoient que l'ensemble des contributions des collectivités membres ne peut excéder 200 000 € pour assurer l'équilibre du budget.

En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel 2025 de l'exercice (200 000 €) majoré du résultat 2024 reporté (99 136 €) s'élèverait à 299 136 €.

En section d'investissement, le solde d'exécution prévisionnel 2025 de l'exercice (-158 098,63 €) majoré du solde d'exécution 2023 reporté (-864,90 €) s'élèverait à - 158 962,63 €.

Ainsi, l'affectation des résultats prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement devra se reporter pour 158 962,63 € sur la section d'investissement en 2026. Le solde de l'excédent de fonctionnement soir 140 173,37 € pourra se reporter en fonctionnement.

Dépenses 2025 et Orientations 2026 :

En fonctionnement :

Depuis sa création en 2024, le Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n'a pas eu de besoins spécifiques en matière de dépenses de fonctionnement. Cette section contribuait notablement, via le virement entre section, à soutenir les inscriptions en investissement. En 2026, la phase préparatoire aux travaux de reconstruction de l'ancienne fruitière nécessitera l'inscription de **70 K€** afin de couvrir notamment :

- les frais de déménagement,
- les primes d'assurance et cotisations diverses,
- les annonces et insertions,
- les intérêts moratoires et pénalités sur marchés,
- les frais financiers en cas de recours à l'emprunt.

En investissement :

En 2025, les indemnités de concours ainsi que des frais de maîtrise-d 'œuvre et d'études préparatoires ont été mandatés pour 159 K€. La reconstruction de l'ancienne fruitière étant entrée dans la phase Avant-Projet Définitif (APD), en 2026 les marchés de travaux doivent être notifiés pour permettre d'entamer en fin d'année, et si les conditions le permettent, le début de la phase travaux. Pour cela, une inscription de **450 K€** de crédits est prévue en 2026.

Le budget pour la reconstruction de l'ancienne fruitière par le Syndicat Mixte est de **6 400 000 €**, géré sur une Autorisation de Programme (AP) « Travaux fruitière » et qui s'oriente pour 2026 et jusqu'en 2028 sur une dynamique importante notamment sur la phase travaux :

Dépenses Investissement - BP 2026				
Autorisation de Programme "Travaux fruitière" Millésime 2024				
AP	CP avant 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et +
6,400	0,160	0,450	3,500	2,290

** CP : Crédit de paiement*

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 17/02/2026
ID : 074-200102184-20260209-CS_2026_001-DE

Recettes 2025 et Orientations 2026 :

Les Contributions annuelles de fonctionnement des collectivités membres (200 000 €) se répartissent de la façon suivante :

- Département de la Haute-Savoie ..... 180 000 €,
- Commune de Brizon..... 20 000 €.

D'autres sources de financement en fonctionnement et en investissement devront être recherchées (recours à l'emprunt pour l'investissement exclusivement et subventions pour la réalisation du projet de reconstruction de l'ancienne fruitière, etc.).

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir donner acte à Mme la Présidente du Syndicat Mixte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026 et de l'Autorisation de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) permettant la réalisation de ces orientations.

Le Comité Syndical du Plateau de Solaison,
à l'unanimité,

DONNE ACTE à Mme. La Présidente du Syndicat Mixte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2026 et de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement permettant la réalisation de ces orientations.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,

La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,
Agnès GAY

Procès-Verbal de séance du Comité Syndical
du 09 février 2026

MME. LA PRESIDENTE.- Mme Holis, pourriez-vous s'il vous plait nous rappeler la date de la prochaine séance.

MME HUGEL-HOLIS.- Madame la Présidente, la prochaine séance du Comité Syndical se tiendra le 23 février 2026 pour le vote du Budget Primitif et cette fois-ci en présentiel, la visioconférence ne pouvant pas être utilisée pour le vote du BP.

MME. LA PRESIDENTE.- Parfait. Merci pour cette précision. Je ne vois pas d'autre points à ajouter ? Si cela vous va je vous propose de clore notre séance.
La séance est levée (18h45)

Procès-verbal adopté lors de la séance publique du Comité Syndical du 23 février 2026.

La Présidente du Comité Syndical,

Agnès GAY

Le Secrétaire de Séance,

Florent PIZZAGALI

Publication du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Directeur de la Publication : Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte
Rédaction : Services du Syndicat Mixte

Approuvé par le Comité Syndical le 23 février 2026 et publié sur le site internet du Département de la Haute-Savoie le 04 mars 2026

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte du Plateau de Solaison
Mairie de Brizon - 67 allée de la Mairie
74130 Brizon